

Un autre maintien de l'ordre est possible

Les prises de position de la LDH

29.03.2023 | “Violences policières : la LDH appelle à ne rien lâcher !” [Ecouter l’audio](#)

27.03.2023 | **“Tribune collective contre le recours aux arrestations préventives et arbitraires”** [Lire la tribune](#) publiée dans Le Monde

Nous exprimons notre plus grande préoccupation face à la politique d’arrestations préventives mise en œuvre sous l’autorité du Préfet de police dans le cadre des manifestations

26.03.2023 | **“Sainte-Soline : empêcher l’accès à la mégabassine, quel qu’en soit le coût humain”** [Lire la synthèse des observatoires](#)

Nous avons constaté un usage immodéré et indiscriminé de la force sur l’ensemble des personnes présentes sur les lieux, avec un objectif clair : empêcher l’accès à la bassine, quel qu’en soit le coût humain.

24.03.2023 | **“Nos organisations alertent sur l’arbitraire policier et juridique mis en place comme stratégie de répression des manifestations”**

Après la décision préfectorale d’interdire les manifestations du 25 mars contre les mégabassines, les responsables de syndicats et d’organisations de défense des droits et libertés et de l’environnement s’alarment d’un climat de répression et de violences qui met en danger la liberté de manifester

24.03.2023 | **La LDH saisit le rapporteur spécial ONU**

Interpellation de Clément Voulé, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et d’association par Patrick Baudouin, président de la LDH, sur la question des violences policières à nouveau constatées lors des dernières manifestations en France.

23.03.2023 | **« Violences policières en France : la FIDH et la LDH s’alarment »**

[Lire le communiqué LDH et FIDH](#)

Les violences policières qui répriment le mouvement pacifique de lutte contre la réforme des retraites accompagnent une manœuvre politique contestable sur le plan démocratique, bien qu’autorisée par la Constitution, pour faire passer une loi sans majorité parlementaire. Elles posent deux questions essentielles : celle de la liberté de manifester et celle du devoir des États à garantir les droits et la sécurité de leur population. Après une manifestation gigantesque émaillée de nouvelles violences, la FIDH appelle à l’arrêt immédiat des violences policières et à la reprise d’un débat démocratique serein dans le respect des principes constitutionnels.

23.03.2023 | **“Déni de démocratie d’un pouvoir faisant le choix d’une escalade répressive pour briser un mouvement social légitime”** la LDH appelle le gouvernement à la raison et le ministre de l’Intérieur au **respect des droits fondamentaux** : on ne décrète pas par l’usage de la force la fin d’un mouvement social dans un Etat de droit. Il faut dès maintenant revenir à une véritable déontologie des forces de l’ordre : le rôle des autorités est de protéger le droit de manifester, non de le mettre à mal par le recours à une force excessive et incontrôlée.

22.03.2023 | **“Les observatoires des libertés publiques seront présents pour documenter le maintien de l’ordre lors des manifestations contre les mégabassines”** [Lire le communiqué de l’inter observatoires](#)

La LDH a attaqué deux arrêtés pris par la préfète des Deux-Sèvres visant à empêcher la tenue de la mobilisation citoyenne contre les mégabassines, du fait qu'ils portent atteinte à plusieurs libertés fondamentales. Sans succès.

21.03.2023 | « La LDH sonne l'alarme ! »

La sagesse pour le gouvernement serait de retirer son projet de loi, de revenir à la lettre et à l'esprit des institutions. Tout indique, hélas, que le président de la République entend choisir une autre voie : celle de toutes les alarmes.

Actions en justice

31.03.2023 | la préfecture de police de Paris porte atteinte au droit au recours effectif, en empêchant d'accéder à l'information et de savoir quels sont les rassemblements qu'elle interdit. Nous portons donc un référé-liberté pour imposer d'avancer l'heure de publicité des arrêtés, qui sera audiéncé au tribunal administratif ce lundi 11h.

28.03.2023 | **Absence de RIO : la LDH, le Saf, le SM et l'Acat ont saisi en septembre le Conseil d'Etat** pour exiger la mise en place d'un matricule visible en toutes circonstances, lisible à plusieurs mètres et plus facilement mémorisable, puis face à l'urgence elles ont déposé fin mars un référé-liberté. En savoir plus Lire le CP

27.03.2023 | **La LDH, le Syndicat des avocats de France, le Syndicat de la magistrature et l'Union syndicale Solidaires attaquent en référé-liberté l'arrêté d'interdiction de manifestation du 27 mars 2023 à Paris. En savoir plus**

24.03.2023 | La LDH a saisi le tribunal administratif de Paris en soutien de l'Adelico pour mettre fin aux arrestations préventives.

23 et 22.03.2023 | **La LDH a déposé deux référés liberté contre le courrier du 23 mars 2023 du préfet de la Vienne, et du 22 mars du préfet des Deux-Sèvres** indiquant que, pour l'exercice du maintien de l'ordre, les observateurs de la LDH présents sur les lieux de la manifestation contre les mégabassines des 24 au 26 mars 2023 seront assimilés à des manifestants. Ainsi qu'un référé liberté contre deux arrêtés de la préfète des Deux-Sèvres et de la préfecture de Vienne du 17 mars 2023 portant interdiction temporaire du port et du transport d'armes, toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination.

6.02.2023 | La LDH a saisi la justice contre l'arrêté du 15 décembre 2022 par lequel le préfet de Paris renouvelait son interdiction imposait aux organisateurs de mobilisations Place de la République "de ne pas faire de bruit".

Début 2022 | **Contre le dispositif de nasse, la LDH a saisi le Conseil d'Etat d'un recours en annulation à l'encontre du point 3.1.4 du Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) en ce qu'elle constitue une violation de la liberté de manifester.**

Début 2022 | La LDH a saisi la justice pour protéger l'observation du maintien de l'ordre. Le recours contre le SNMO est pendant devant le Conseil d'Etat. En savoir plus

Dans le cadre de la mobilisation contre la loi sécurité globale, et notamment au sein de la coordination Stop sécurité globale, la LDH a déposé de nombreux recours, notamment des contributions au Conseil constitutionnel, pour demander la censure de la loi, ainsi que plusieurs arrêtés d'interdiction de parcours.